



## Vous souhaitez bâtir ou réhabiliter une construction ?

Depuis le 4 décembre 2015, la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été transférée à la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées. Un PLU Intercommunal a été approuvé le 19 décembre 2019 par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées et modifié le 23 septembre 2021. Pour accéder aux pièces constitutives du PLUi, [cliquez ici](#) .

Le service urbanisme est ouvert au public les jours suivants :

- > Lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- > Mardi de 8h30 à 12h
- > Mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- > Jeudi de 13h30 à 17h30
- > Vendredi de 08h30 à 12h et de 13h30 à 17h



Visualisez facilement les règles du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal grâce au portail cartographique de l'agglomération. Cet outil permet d'appréhender facilement le zonage et les prescriptions réglementaires qui s'appliquent à votre parcelle. Pour accéder au portail, [cliquez ici](#) .



### Hôtel de ville

Allée du  
Bois  
d'Ariste  
64230  
Lescar  
05 59 81  
57 00

### HORAIRES

:  
Lundi au  
Vendredi  
de 8h30 à

12h et de  
13h30 à  
17h